



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 4.01.2011 L'an deux mille onze et le dix janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

**Absents** : Mrs RASKOPF, DELBES (excusé), Mme RAHOU.

N° 11/4

**Secrétaire** : Mr DELPOUX.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

#### INDEMNITE AUX RECEVEURS

L'arrêté du 16 décembre 1983 qui fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux, précise dans son article 3 qu'une nouvelle délibération est nécessaire pour son octroi lors d'un changement de comptable.

*Adopté à l'unanimité* Or, sur l'exercice 2010, deux comptables ont assuré les missions de receveur : Mme Bourdin Danielle du 1<sup>er</sup> au 18 janvier 2010 et Mr Philippe Robert à compter du 18 janvier 2010.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'octroyer au titre de l'exercice 2010, une indemnité de Conseil à Mme Bourdin Danielle d'un montant de 56,43 € brut, et à Mr Robert Philippe d'un montant de 1 072,20 €.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 18 février 2011  
Jacques LASSERRE  
Maire,